Nous, personnels titulaires d'un poste de TRS, avons été informés très tardivement de la décision du DASEN d'Ille et Vilaine d'affecter les étudiants contractuels issus du concours « 2013-2 » sur des quarts de décharges de direction et des compléments de 75%, décision qui nous conduira à effectuer une partie de notre service sur des remplacements.

Les postes de TRS sont la plupart du temps des choix par défaut, des solutions d'attente, parfois très longue, avant de pouvoir obtenir un poste fixe.

N'ayant pu participer au mouvement en connaissance de cause, nous allons être confrontés l'an prochain, à des conditions d'exercice encore plus difficiles qu'elles ne le sont déjà : plus de mobilité, d'instabilité, dans un contexte de mise en place, dans certaines communes, de la réforme des rythmes scolaires, ce qui ne contribuera pas à simplifier les choses.

Nous estimant lésés, victimes d'une situation, qui sans être similaire, pourrait être rapprochée d'une mesure de carte scolaire, **nous demandons, à titre de compensation, l'attribution de points de barème pour le mouvement intra départemental de l'an prochain.**

Par ailleurs, et d'une manière plus générale, nous considérons qu'une affectation plus précoce et suivant des modalités plus transparentes (possibilité de saisir des vœux sur des regroupements de décharges et compléments e service précis) constituerait une amélioration importante de nos conditions de travail.
Nous demandons donc la mise en place d'une procédure de saisie de vœux sur des regroupements clairement identifiés pour les TRS.

NOM	Prénom	école	signature